

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 38 (1912)
Heft: 12

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours pour l'étude d'un bâtiment destiné à l'Ecole de Commerce, à Lausanne.

(Suite¹).

Rapport du Jury.

6^{me} Tour d'élimination.

Cette dernière opération, faite après mûr examen des études encore en présence et en tenant compte du détail complet du programme, atteint les projets suivants :

N° 11. « A 32^e + J 24^e ». — Projet établi en pan coupé entre la rue du Maupas et l'avenue du 24 Janvier, avec retour le long de l'avenue Gindroz pour l'agrandissement et la salle de gymnastique. Plan bien conçu avec bon aménagement de l'entrée et de la terrasse à trois rampes au sud. Entrée secondaire à l'est avec escaliers intérieurs bien placés. Préau trop enfermé.

Cette étude est intéressante. La disposition de toitures surmontant le motif d'entrée et rappelant certaines toitures françaises est élégante et pittoresque; cependant le fronton en arc de cercle aurait pu être mieux étudié. L'amortissement du petit avant-toit sous l'attique laisse encore beaucoup à désirer. Malgré ces défauts ce projet n'en constitue pas moins la meilleure des solutions en angle et pan coupé. Cube indiqué 34 167 m³ 52 d'ailleurs trop faible.

N° 16. « Vasco de Gama ». — Parti parallèle au mur de soutènement, très en longueur, avec retour en équerre à l'ouest pour les agrandissements futurs et décrochements successifs sur l'avenue Gindroz. Grand préau. Entrée un peu trop excentrique pour la construction actuellement projetée. Vestibule d'entrée et escalier par trop importants, et ce dernier très peu commode au rez-de-chaussée par le fait de la rupture du niveau de couloir qu'il produit. L'auteur a trop sacrifié au vestibule.

La perspective, d'ailleurs fort bien présentée, ne correspond pas aux données des plans, comme répartition et nombre de baies.

Le plan n'est pas suffisamment étudié, les communications avec l'agrandissement ne sont pas prévues: les rélargissements des corridors sont mal motivés; la disposition adoptée pour les W.-C. en les incorporant aux bâtiments pourrait présenter des inconvénients au point de vue hygiénique. L'entrée du préau n'est pas bien comprise au point de vue des facilités d'accès.

Façades intéressantes et d'un joli rendu mais d'un caractère un peu étranger.

Cube : 33 612 m³.

N° 24. « Dixi Maupas ». — Parti intéressant, en équerre avec cour intérieure formant double préau et diminuant un peu trop celui du sud. Entrée principale sur la bissectrice de l'angle formé par le Maupas et l'avenue du 24 Janvier, avec deux rampes d'escaliers extérieurs, donnant d'excellents accès.

Escalier du bâtiment très central, grande facilité de surveillance mais place perdue en vestibule. Les classes sont bien séparées de la rue et bien aménagées. Gymnastique à l'angle nord, reliée aux agrandissements futurs, prévus à l'ouest, par passage couvert.

¹ Voir N° du 10 juin 1912, page 131.

Projet très étudié comme plan, les façades sont moins intéressantes.

N° 42. « Vega ». — Parti le long du mur de soutènement, avec retour en bordure de route sur l'avenue Gindroz pour les agrandissements futurs et la salle de gymnastique à l'angle nord.

Le raccordement de ces diverses constructions est prévu par le moyen d'un passage couvert curviligne, établi au niveau des paliers intermédiaires d'escaliers disposés dans les couloirs adjacents, système inadmissible empêchant toute communication directe entre les ailes et forçant à monter et à descendre constamment. Surveillance impossible.

Le bâtiment principal est un peu trop rapproché du mur de soutènement, ce qui laisse une très grande surface en préau. Deux entrées aux extrémités du bâtiment principal, dont celle à l'est a trop d'importance.

Façades un peu frustes, trop ajourées et monotones, avec exagération de toiture en face latérale à l'Est.

Cube : 39 302 m³ 56.

N° 43. « Doit et avoir ». — Disposition avec bâtiment principal en longueur dans le haut de la parcelle, parallèle au mur de soutènement et à bonne distance de celui-ci, de manière à former cour de service. Partie ouest réservée aux besoins futurs et couvert pour atteindre la gymnastique à l'angle ouest.

Double entrée à l'équerre à l'extrémité est, dont l'une donnant directement sur l'avenue du 24 Janvier. Couloirs et accès bien proportionnés mais avec plan un peu disloqué et trop compliqué, n'assurant pas une circulation assez directe entre les issues et les escaliers, surtout au passage prévu à l'ouest pour accéder aux locaux réservés aux besoins à venir. Huit classes de front au midi. Deux escaliers dont l'un trop important. Place perdue.

Les façades sont bien étudiées mais les entrées sont mal motivées et manquent d'importance en hauteur.

Cube : 31 923 m³ 47.

N° 48. « 642 ». — Projet en grand pan coupé, orienté en plein midi, sur l'angle formé par le Maupas et l'avenue du 24 Janvier abandonnant une partie importante du terrain au domaine public, sans qu'il résulte de ce sacrifice une amélioration sensible des abords, étant donné que la place ainsi créée serait un véritable talus.

Les classes des retours latéraux sont trop en bordure de route. Le préau une fois les agrandissements et les passages couverts établis, serait complètement fermé et peu ensoleillé.

Trois escaliers bien placés et en bonnes proportions.

Façade bien ajourée, mais un peu monotone vu sa très grande longueur et l'uniformité de sa toiture. Bonne répartition des pleins et vides.

Cube : 36 275 m³ 60.

Cette opération terminée le jury se trouve encore en présence de 9 projets. Vu l'importance du concours et l'effort considérable qui a été fait en vue de sa réussite il décide qu'il y a lieu d'attribuer les 5 primes prévues comme maximum à l'art. 6 du programme. Il reste ainsi encore 4 éliminations à faire.

N° 49. « Négoce ». — Bâtiment principal parallèle au mur de l'école primaire mais peut-être un peu trop éloigné de celui-ci et prenant trop de place sur le terrain. Retour en arrière-corps à l'est donnant de l'importance à la façade latérale sur l'avenue du 24 Janvier contenant l'entrée principale.

Cette dernière est bien comprise comme motif ornemental, mais peut-être un peu trop excentrique. Deux sorties sur le préau auquel on accède par un escalier extérieur à trois rampes sur l'axe du corps principal.

Plan bien proportionné, sans décrochements inutiles, mais avec vestibule beaucoup trop important. Aménagement défectueux de la partie inférieure de l'escalier à l'est, dominant sur la sortie des préaux. Parties de couloirs obscures en sous-sol. Place perdue en vestibules inutiles aux combles, mauvais éclairage des salles de microscopie qui sont trop profondes. Façades bien proportionnées et d'un beau caractère. Bonne étude perspective du motif de l'entrée qui est intéressant.

Comparant les mérites respectifs de ces quatre projets, pour le cas où, dans les cinq projets restants, deux études proviendraient d'un même auteur, le jury estime que le meilleur des quatre est le projet n° 24 « Dixi Maupas »,

(A suivre.)

Concours pour le Casino-Théâtre de Lausanne.

Nous commençons, dans ce numéro la reproduction des projets primés au concours ouvert *entre architectes établis à Lausanne avant le 1^{er} juillet 1910* pour l'étude d'un Casino-Théâtre et d'immeuble locatifs à édifier sur l'emplacement du théâtre actuel et sur les terrains annexés. Nos lecteurs trouveront aux pages 143 à 146 les principales planches du projet de MM. de Rham et Peloux qui a obtenu le premier prix. Nous publierons le rapport du jury dans notre prochain numéro.

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité central du 6 juin 1912.

Admissions. — 19 demandes d'admissions dans la section de Schaffhouse sont accueillies et la décision sur 3 autres est ajournée jusqu'à plus ample information.

Prescriptions spéciales et procédés de métrage pour les travaux en béton armé. — Les normes spéciales pour les soumissions, annexées aux prescriptions, font l'objet d'une longue discussion. Le Comité adopte le point de vue que, dans la règle, les offres ne doivent contenir ni calculs statiques, ni plans. La question est renvoyée à la prochaine séance. Une plainte de M. Münch, ingénieur, à Berne, contre M. Zweifel, architecte, à la Chaux-de-Fonds, au sujet d'une soumission pour des travaux en béton armé, fait l'objet d'une correspondance entre le Comité central et les parties.

Commission de la Maison bourgeoise. — Un contre-projet que cette commission a présenté, concernant le règlement du 23 mars 1912 est examiné. Le Comité décide d'arrêter les dispositions du règlement dans une séance qui aura lieu à Bâle, avec la petite commission de la Maison bourgeoise. On visitera à cette occasion les archives de la Commission.

Contrat de service. — Le Comité approuve les modifications apportées, d'entente avec la Société suisse des techniciens, au contrat de service pour employés auxquels on peut donner congé dans le délai d'un mois.

Status de la section de Winterthour. — Il est décidé de confier à une délégation du Comité central, la mission de s'entendre avec la section de Winterthour sur son organisation et son affiliation à la Société technique de la même ville.

Circulaire du Comité central.

Honorés Collègues,

Sur le vœu du Comité central, le Directeur du Laboratoire fédéral pour l'essai des matériaux a mis gratuitement à la disposition de la Société un certain nombre d'exemplaires des comptes rendus des réunions des membres suisses de l'Association internationale pour l'essai des matériaux.

Le cahier N° 8 (réunion du 25 janvier 1912) contient deux rapports de M. F. Schüle, sur 1. Die Druckfestigkeit von Backsteinmauerwerk, 2. Die Übertragung der Scheerkräfte in Eisenbalken et un résumé de la discussion à laquelle ils ont donné lieu ; le fascicule a déjà été remis aux membres de l'Association. *Les membres de notre Société qui désirent l'obtenir gratuitement sont priés de s'annoncer au Secrétariat, Paradeplatz 2, Zurich I.*

Les publications du Laboratoire fédéral pour l'essai des matériaux sont en vente chez E. Speidel, libraire, Tannenstrasse, Zurich IV.

Zurich, 4 juin 1912.

Au nom du Comité central :

Le Président,	Le Secrétaire,
H. PETER.	A. HÄRRY.

Association suisse pour l'aménagement des cours d'eau.

La conférence internationale organisée par l'*Association suisse pour l'aménagement des cours d'eau*, de concert avec les Associations autrichienne et bavaroise, aura lieu le 13 et le 14 juillet prochain au Casino de Berne. L'objet principal de cette conférence sera la *création d'une assurance contre les risques d'inondation*. La question sera introduite par M. Dr Hertz, secrétaire de l'*Association autrichienne pour l'aménagement des cours d'eau*. M. Härry, ingénieur, secrétaire de l'Association suisse présentera un rapport sur les conditions dans lesquelles l'assurance en cas d'inondation pourrait être établie dans notre pays.

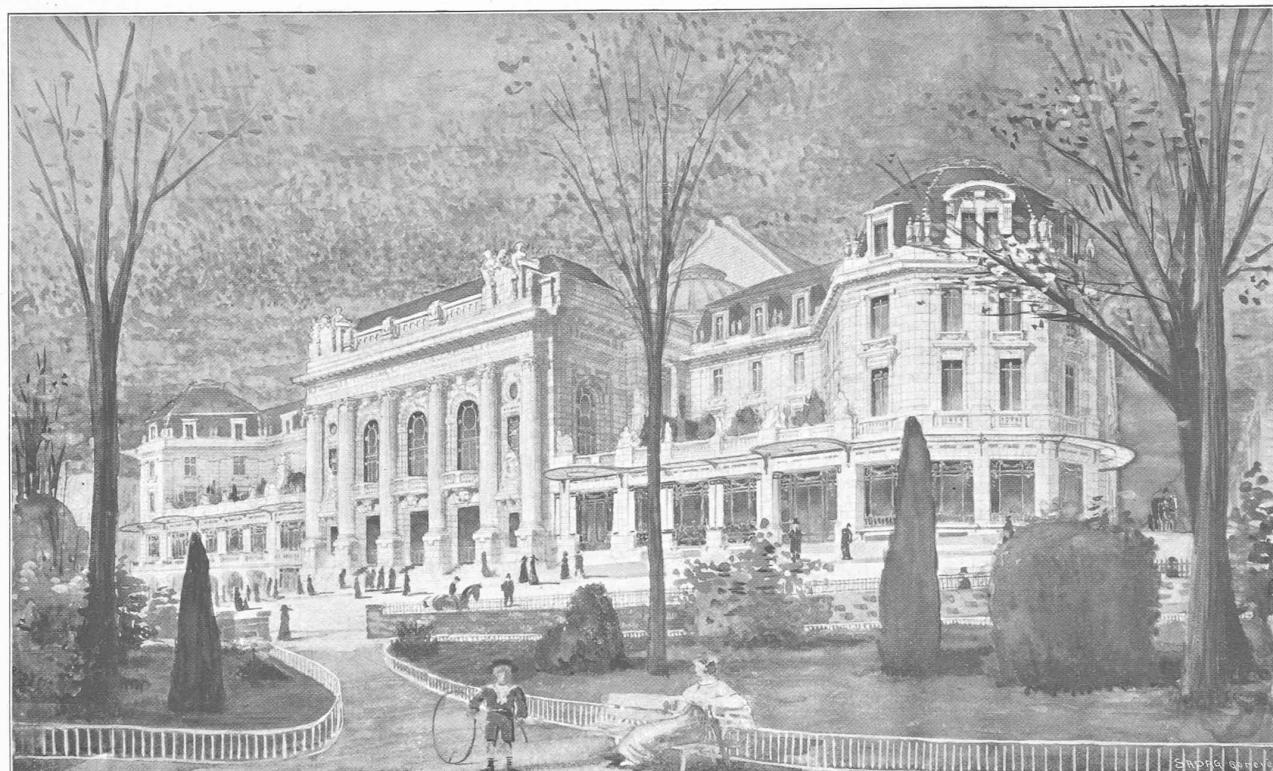
MM. les professeurs Huber et Burkhard traiteront ensuite les *Questions du droit international des eaux*.

Les personnes qui prendront part à cette conférence pourront visiter une exposition de documents concernant l'hydrographie de notre pays et les travaux de protection contre les hautes eaux exécutés en Suisse. Cette exposition sera organisée par les soins de l'Inspecteur fédéral des travaux publics et de l'Hydrographie nationale.

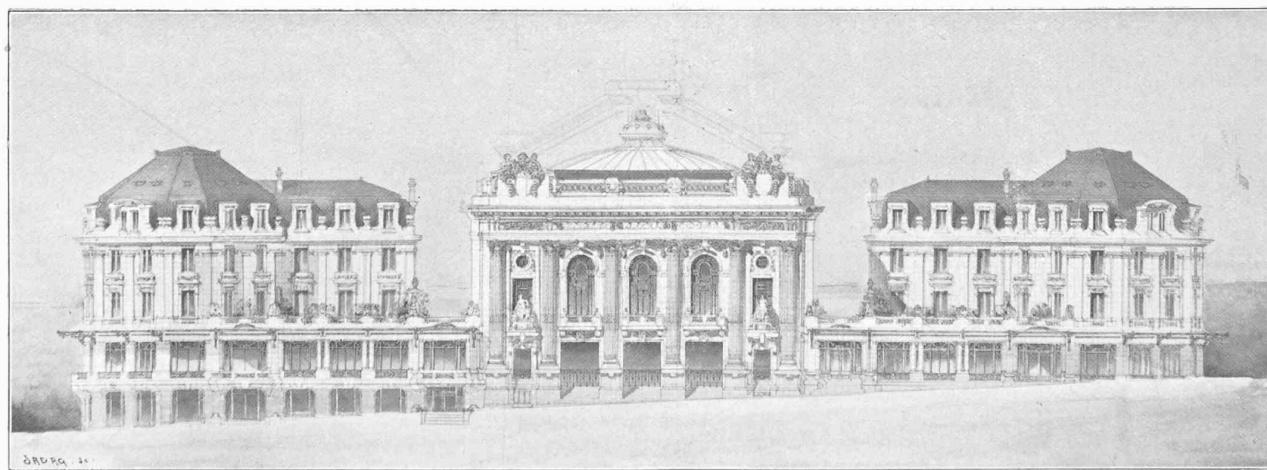
La conférence sera publique. Les gouvernements autrichiens et bavarois, la Confédération et les gouvernements cantonaux seront invités à s'y faire représenter.

Le programme et les cartes d'admission seront adressés aux intéressés par le *Secrétariat de l'Association suisse pour l'aménagement des cours d'eau*, Zurich I, Paradeplatz, 2.

CONCOURS POUR LE THÉÂTRE DE LAUSANNE

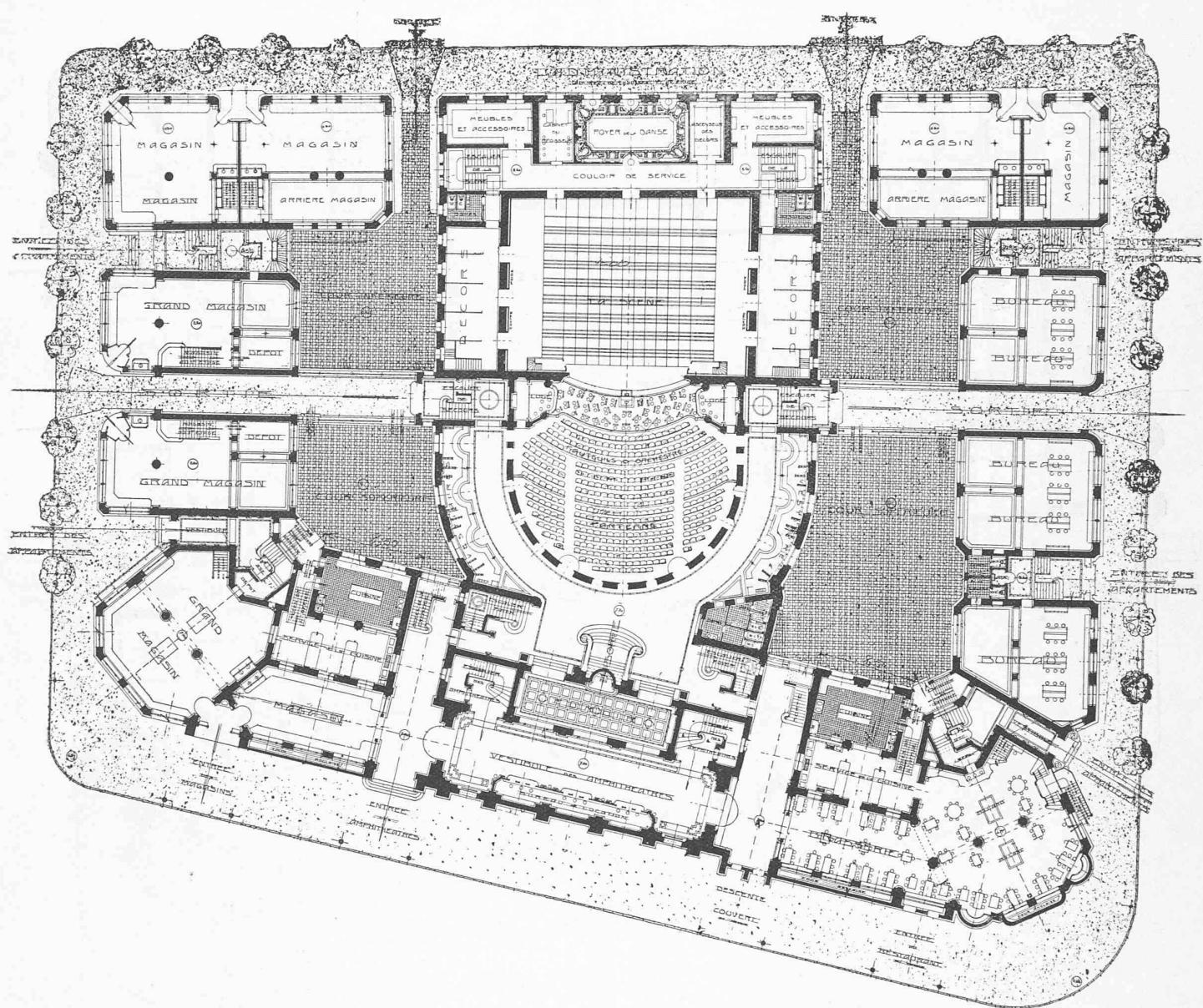


Perspective.



Façades principales.

1^{er} prix : projet « En loge », de MM. de Rham et Peloux, architectes, à Lausanne.



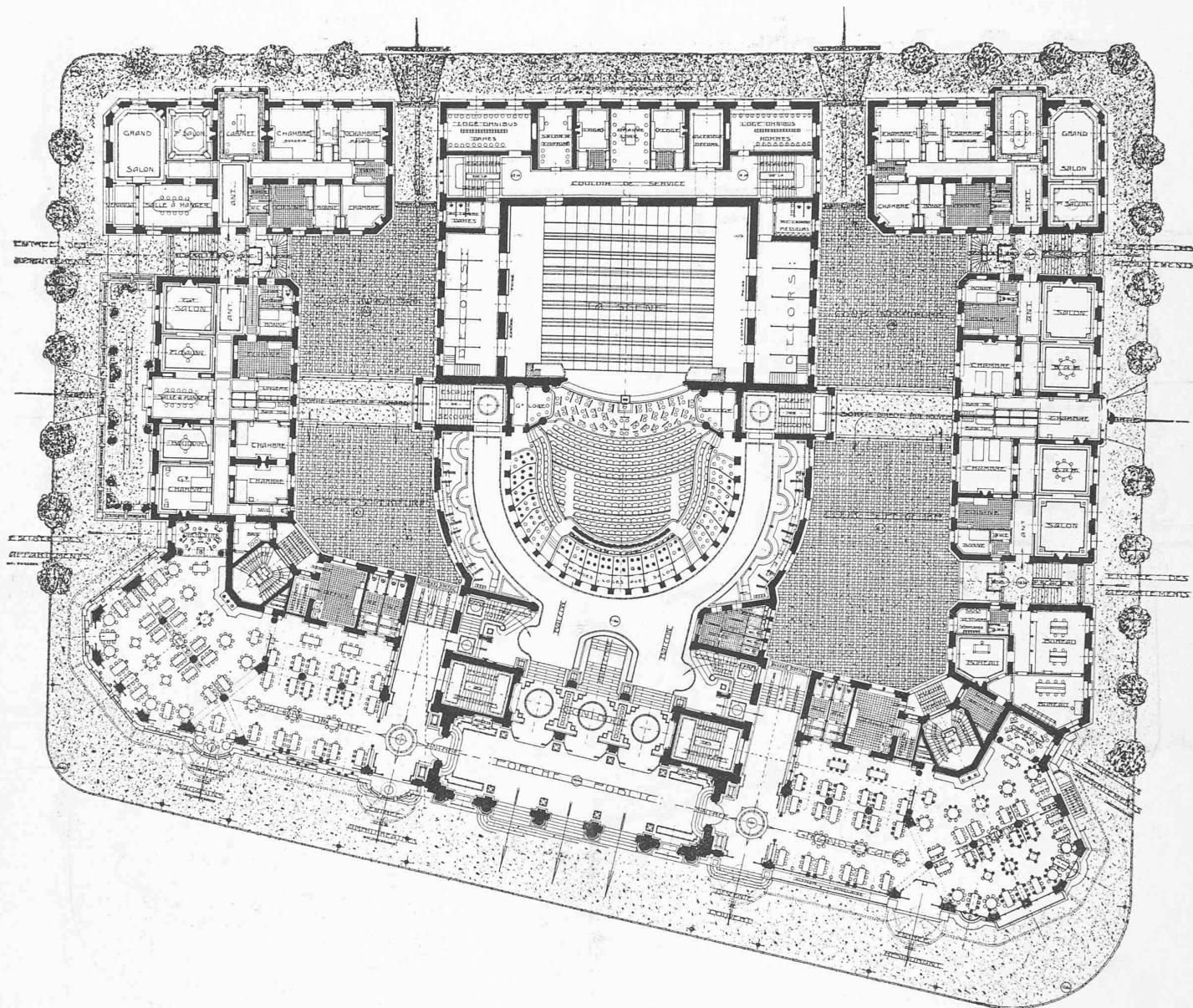
Plan au niveau du parquet des magasins.



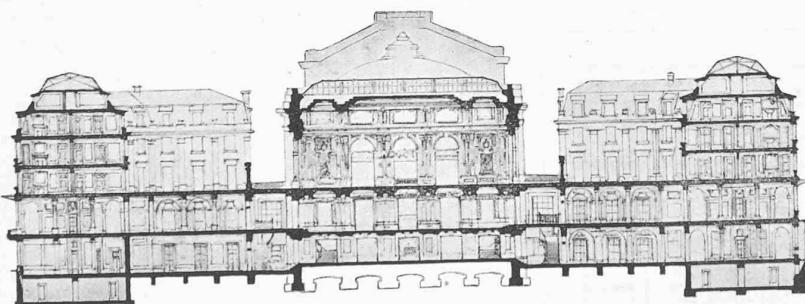
Plan du sous-sol.

CONCOURS POUR LE THÉÂTRE DE LAUSANNE

1^{er} prix : projet « En Loge »,
de MM. de Rham et Peloux, architectes, à Lausanne.

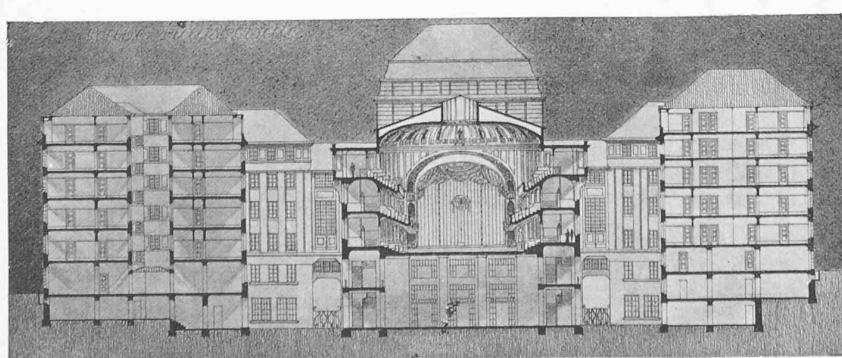


Plan au niveau de l'entrée du Théâtre.



Coupe transversale. — Foyer. — Terrasse. — Dômes.

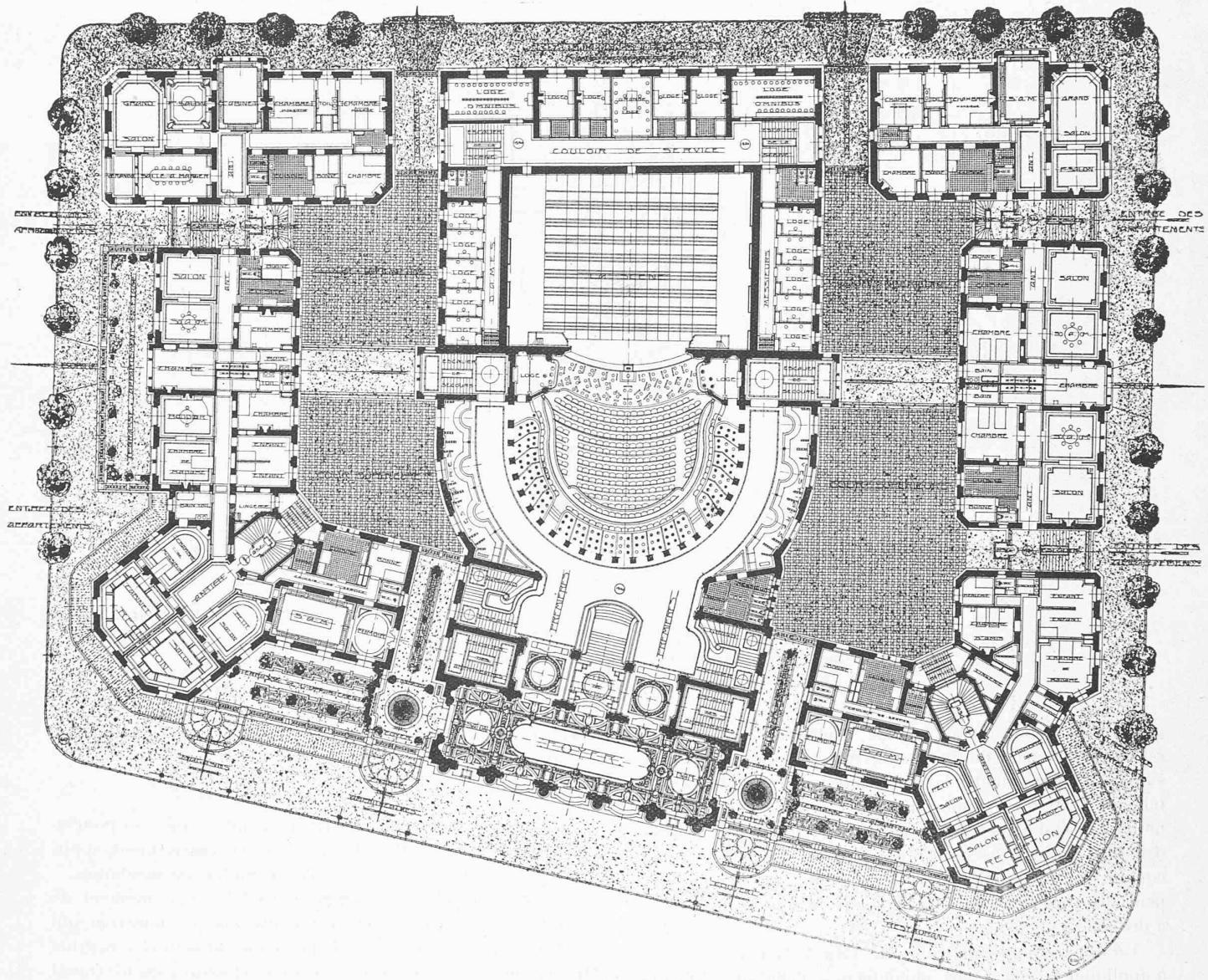
CONCOURS POUR LE THÉÂTRE DE LAUSANNE



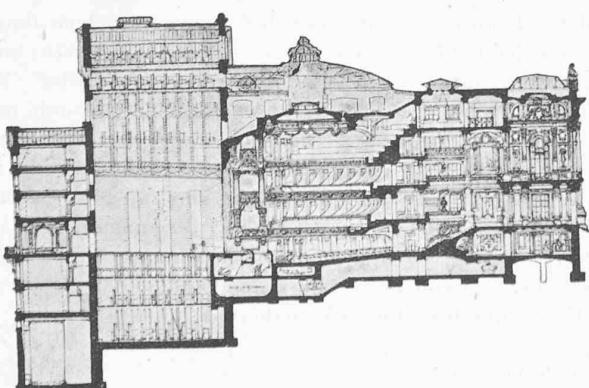
Coupe transversale. — Salle. — Escalier de secours.

1^{er} prix : projet « En loge »,
de MM. de Rham et Peloux, architectes, à Lausanne.

CONCOURS POUR LE THÉÂTRE DE LAUSANNE



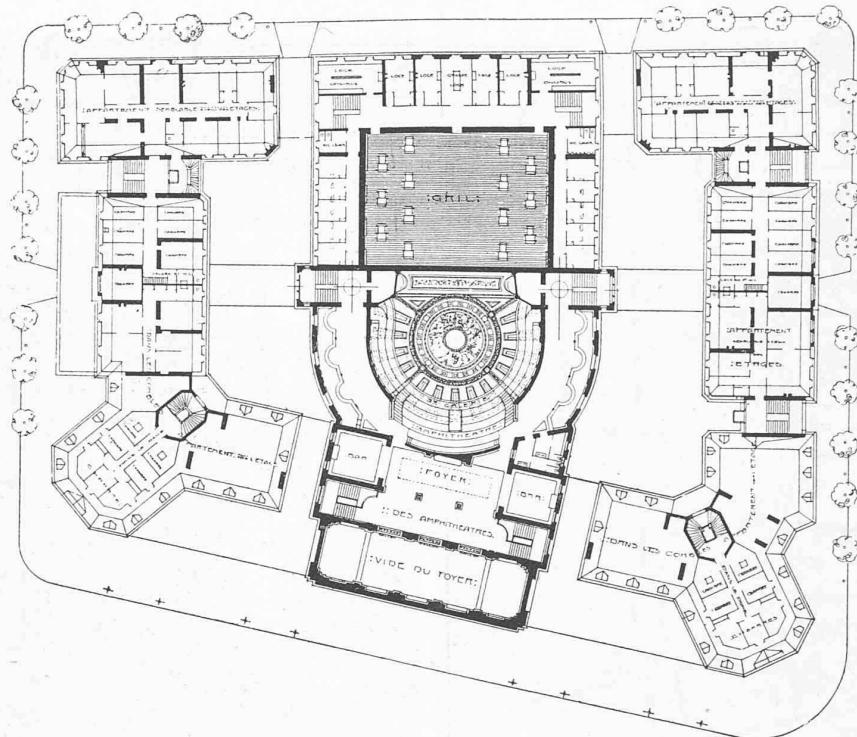
Plan au niveau de la première galerie.



Coupe longitudinale sur le théâtre.

1^{er} prix : projet « En loge »,
de MM. de Rham et Peloux, architectes, à Lausanne.

CONCOURS POUR LE THÉÂTRE DE LAUSANNE



Plan des amphithéâtres et combles des immeubles locatifs.

1^{er} prix : projet « En loge », de MM. de Rham et Peloux, architectes, à Lausanne.

porte, à un instant donné, comme si elle avait conservé un *résidu* des efforts qui l'ont sollicitée précédemment. Il ne suffit pas, pour calculer la modification que l'application de telle ou telle force apportera à l'état du système, de connaître son état actuel, il faut encore être fixé sur les résidus d'actions précédentes dont il a pu *hériter*. Certaines forces, comme la gravitation, s'exercent à distance *dans l'espace*; on peut dire que les forces à caractère *héritaire* s'exercent à distance *dans le temps*.

Un illustre mathématicien, M. Vito Volterra, a cherché à appliquer le calcul aux phénomènes d'hérédité. Voici un exemple simple qu'il a traité :

Soit ω l'angle de torsion que prend un fil sous l'action d'un moment de torsion M . On admet que ω est proportionnel à M .

$$\omega = kM$$

c'est-à-dire que l'angle de torsion est à tout instant déterminé par le moment actuel M . On néglige donc toute la « vie » du fil antérieure à l'instant considéré et le « souvenir » qu'il a pu en conserver. Pour en tenir compte, nous écrivons

$$\omega = kM + \phi$$

où ϕ est une fonction de M caractérisant l'hérédité du fil. Supposons, pour fixer les idées, que ϕ soit une fonction linéaire de M et admettons qu'un moment de torsion égal à 1 soit appliqué au fil pendant le laps infiniment petit qui sépare le temps T du temps $T+h$. L'action produite pendant le temps infiniment petit h , par ce moment de torsion, laissera dans le fil un résidu. Au temps t , quelconque, ce résidu pourra être exprimé par

$$\phi(t, T) h.$$

$\phi(t, T)$ est le *coefficent d'hérédité*. Au temps t , la torsion produite par le moment M sera égale à

$$\omega(t) = kM(t) + \int \phi(t, T) h M(T)$$

Alors, le coefficient d'hérédité étant connu, on pourra, connaissant les angles des torsions successivement appliquées au fil, retrouver les moments qui les ont produites.

Lorsque le fil a été soumis à l'action d'un moment de torsion, sa texture moléculaire a subi une modification qui persiste après la cessation de l'effort de torsion et constitue précisément ce *résidu* qui caractérise l'hérédité du fil. Quant à cette modification de l'arrangement moléculaire, les moyens d'investigation dont nous disposons actuellement ne nous permettent pas de la déceler. Un jour viendra peut-être où, grâce à des moyens plus puissants, il sera possible d'enregistrer la « biographie » de notre fil et d'établir expérimentalement son coefficient d'hérédité. L'exemple élémentaire cité plus haut suffira à convaincre le lecteur que cette mécanique *héritaire* ne lasse pas d'être assez ardue; on voit en effet que le coefficient d'hérédité est représenté par une fonction engagée sans le signe d'intégrale; nous n'aurons plus affaire aux équations différentielles ordinaires de la mécanique classique, mais à des équations intégro-différentielles dont l'étude a été entreprise récemment, par M. Volterra dans le cours qu'il a été appelé à professer à la Sorbonne. Sa leçon de clôture a été publiée dans la *Revue du Mois*¹ qui nous a fourni la matière du présent article.

H. D.

¹ N° du 10 mai 1912.